

Albi, le 16 septembre 2026

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 25 septembre 2026

Référence n°L2600504

ENQUETES PUBLIQUES

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*



AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND ALBIGEOIS

OBJET ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est organisé, pour une durée de trente-cinq jours consécutifs, du mercredi 14 octobre 2026 à 9h00, au mardi 17 novembre 2026 jusqu'à 17h00, une enquête publique portant sur le projet de modification n°5 du PLUI du Grand Albigeois dont les évolutions envisagées ont été précisées par arrêté communautaire n°ARR2026_009 du 27 février 2026.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame la présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné monsieur Christian LASSERRE en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique. Madame Marie-Christine FAURE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête publique est établi à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois - Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Stratégie Territoriale - Service Planification Territoriale - Bâtiment B - RDC droite - 47 bis rue Charcot 81000 Albi.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7317/> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête publique.

Un accès au dossier d'enquête publique en version papier est disponible au siège de l'enquête publique, en mairie de Saint-Juéry, en mairie de Puygouzon et en mairie du Séquestre. Le dossier d'enquête publique consultable dans ces mairies est amputé du rapport de l'évaluation envi-

ronnementale complémentaire. Seul son résumé non technique y est consultable.

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de madame la présidente de l'Agglomération.

MODALITÉS DU RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7317/> pendant toute la durée de l'enquête publique, 7/7 jours et 24/24 heures.

L'accès à cette adresse est également disponible depuis un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique.

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7317@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre numérique et donc visibles par tous.

- Sur un des quatre registres d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, et en mairie de Saint-Juéry, Puygouzon et Le Séquestre.

- Par voie postale en adressant le courrier à :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique relative à la modification n°5 du PLUI du Grand Albigeois

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Service Planification Territoriale - Pôle Charcot
CS 70304

81024 ALBI CEDEX 9

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête publique.

À la clôture de l'enquête, les registres physiques et numériques seront clos automatiquement et ne pourront plus recevoir d'observations.

Les observations et propositions du public, reçues par courrier ou courrier électronique après la clôture de l'enquête, ou exprimées hors des modalités arrêtées ne seront pas prises en compte.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à

la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, orales ou écrites, lors des permanences qu'il tiendra :

- le mercredi 14 octobre 2026, de 10h à 13h, au siège de l'enquête publique ;
- le jeudi 22 octobre 2026, de 9h à 11h, en mairie de Saint-Juéry ;
- le jeudi 22 octobre 2026, de 14h à 16h, en mairie de Puygouzon ;
- le vendredi 06 novembre 2026, de 14h à 16h, en mairie du Séquestre ;
- le mardi 10 novembre 2026, de 15h à 18h, au siège de l'enquête publique.

DÉCISION POUVANT ÊTRE ADOPTÉE À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°5 du PLUI, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le projet de modification n°5 du PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale complémentaire. L'autorité environnementale a rendu son avis sur ce projet de modification du PLUI le 18 juin 2026.

Le rapport portant sur l'évaluation environnementale complémentaire du PLUI, son résumé non technique, et l'avis précité figurent au dossier d'enquête publique.

Le Directeur